

L'Aigle de Lyon

N° 388 - OCTOBRE 2025



LA ROYAUTÉ SOCIALE DU CHRIST EN DÉBAT

Un siècle après l'institution de la fête du Christ-Roi, il est instructif de relire l'encyclique *Quas Primas* (11 décembre 1925) qui évoque la royauté sociale du Christ : « Les hommes ne sont pas moins soumis à l'autorité du Christ dans leur vie collective que dans leur vie privée. Il est l'unique source du salut, de celui des sociétés comme de celui des individus [...] Les chefs d'État ne sauraient donc refuser de rendre – en leur nom personnel, et avec tout leur peuple – des hommages publics, de respect et de soumission à la souveraineté du Christ ; tout en sauvegardant leur autorité, ils travailleront ainsi à promouvoir et à développer la prospérité nationale ».

Ces lignes ne font pas l'unanimité parmi les catholiques aujourd'hui. Pour les uns, ces vues sont dépassées. Elles s'inscrivent dans le contexte d'une époque marquée par la montée des totalitarismes. Certes le Christ est le roi de toute la création, mais son pouvoir n'est pas de ce monde et son autorité ne s'impose que par l'amour. Le principe des nations catholiques relève d'une conception archaïque des rapports entre l'Église et l'État. La Chrétienté a vécu. Pour d'autres, dont nous sommes, les mots de Pie XI restent actuels, quoique leur application s'avère difficile. Assurément, si le salut vient du Christ, il est impossible de se passer de Lui pour organiser la vie en société. La justice réclame que Jésus-Christ ait un trône dans l'espace public et les institutions officielles.

Ces positions antagonistes s'appuient sur un ensemble cohérent de textes et de pratiques. Pie XI fonde ses dires sur la Sainte Écriture et une réflexion théologique héritée d'une longue tradition, mais aussi sur le droit des États confessionnels qui revendiquent une religion officielle, tout en tolérant souvent d'autres cultes pour le bien de la concorde civile. Les critiques de *Quas Primas* invoquent la liberté religieuse reconnue à Vatican II et le principe de

laïcité qui implique la neutralité de l'État en matière de culte. Dans une telle optique, toutes les religions se voient accorder les mêmes libertés et limites.

La liturgie ne reste pas étrangère à cette controverse, car la loi de la foi et la loi de la prière s'appellent mutuellement. Pour instruire le peuple chrétien sur le sujet, Pie XI institua une fête du Christ-Roi le dernier dimanche d'octobre. L'Évangile de ce jour relate le face à face dramatique entre Jésus et Ponce Pilate. La scène se répète chaque fois qu'un chef politique méprise ou attaque l'autorité divine. De manière subtile la réforme liturgique de 1969 modifia le sens de cette fête. Transférée le dernier dimanche de l'année liturgique sous le titre « solennité du Christ Roi de l'univers », l'Église célèbre Jésus-Christ dans sa majesté, mais elle met l'accent sur son triomphe au dernier jour du monde. De là sa royauté sociale ici-bas se trouve mise sous le boisseau.

Ce débat sur la royauté du Christ est décisif, car il a des conséquences concrètes. Faut-il manifester son appartenance au Christ dans l'espace public ou laisser la religion dans la sphère de l'intime ? Un responsable catholique doit-il s'opposer fermement aux comportements condamnés par la Loi divine, ou peut-il s'en accommoder pour ne pas faire de vagues, en distinguant sa foi de croyant et son engagement politique ? Au sein d'une société pluraliste est-il encore nécessaire de bâtir des familles, des écoles et des œuvres catholiques ou est-il suffisant d'intégrer des institutions où toutes les croyances sont admises ? Ces interrogations cachent des enjeux immenses. Assurément il importe de remettre la question de la royauté sociale du Christ au centre du débat ecclésial !

Abbé Pierre-Marie BERTHE

PROGRAMME DES MESSES

OCTOBRE ^B : Abbé Berthe - ^R : Abbé Rampon		Lyon	La Vautière	Chantemerle
Mer. 1	Saint Rémi	18h30 ^R	07h15 ^B	
Jeu. 2	Saints Anges Gardiens	18h30 ^R		
Ven. 3	Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus	18h30 ^B	07h15 ^R	
Sam. 4	Saint François d'Assise	11h00 ^B		18h00 ^R
Dim. 5	Solennité de Notre-Dame du Rosaire	08h30 - 10h00 ^B - 18h30 ^B		10h00 ^R
Lun. 6	Saint Bruno	18h30 ^R	11h00 ^B	
Mar. 7	Notre-Dame du Rosaire	18h30 ^B	07h15 ^R	
Mer. 8	Sainte Brigitte	18h30 ^R	07h15 ^B	
Jeu. 9	Saint Jean Léonardi	18h30 ^R		
Ven. 10	Saint François de Borgia	18h30 ^B		
Sam. 11	Maternité de la Sainte Vierge	11h00 ^B		
Dim. 12	18^e Dimanche après la Pentecôte	08h30 - 10h00 ^B - 18h30 ^B		10h00
Lun. 13	Saint Édouard	18h30 ^R	11h00 ^B	
Mar. 14	Saint Calixte 1 ^{er}	18h30 ^B	07h15 ^R	
Mer. 15	Sainte Thérèse d'Avila	18h30 ^R	07h15 ^B	
Jeu. 16	Sainte Hedwige	18h30 ^R		
Ven. 17	Sainte Marguerite-Marie Alacoque	18h30 ^R		
Sam. 18	Saint Luc	11h00 ^B	08h00 ^R	
Dim. 19	19^e Dimanche après la Pentecôte	08h30 - 10h00 ^B - 18h30 ^B		10h00 ^R
Lun. 20	Saint Jean de Kenty	18h30 ^B		
Mar. 21	De la férie	18h30 ^B		
Mer. 22	De la férie	18h30 ^R	07h15 ^B	
Jeu. 23	Saint Antoine-Marie Claret	18h30 ^B		
Ven. 24	Saint Raphaël	18h30 ^R	07h15 ^B	
Sam. 25	De la Sainte Vierge au samedi	11h00 ^B	08h00 ^R	
Dim. 26	Fête du Christ-Roi	08h30 - 10h00 ^R - 18h30 ^R		10h00 ^B
Lun. 27	De la férie	18h30 ^R	11h00 ^B	
Mar. 28	Saint Simon et saint Jude	18h30 ^B	07h15 ^R	
Mer. 29	De la férie	18h30 ^R	07h15 ^B	
Jeu. 30	De la férie	18h30 ^B		
Ven. 31	De la férie	18h30 ^R	07h15 ^B	

- **1^{er} vendredi du mois** : à Lyon, Heure Sainte de 19h à 20h.
- **1^{er} samedi du mois** : à Lyon, Rosaire à 10h ; à Chantemerle, Salut du Saint-Sacrement après la messe.
- **Chapelet** à Lyon tous les jours une demi-heure avant la messe.

ACTIVITÉS PAROISSIALES

LYON

- Lundi 6 octobre Conférence à 19h15, « La prudence, vertu des faibles ? » (abbé Rampon)
- Dimanche 12 octobre Vente de gâteaux pour le pèlerinage de Chartres
- Dimanche 26 octobre Quête pour les prêtres du prieuré

CHANTEMERLE

- Dimanche 5 octobre Conférence à 9h00, « La prudence, vertu des faibles ? » (abbé Rampon)
- Dimanche 26 octobre Quête pour la chapelle

CERCLE DE L'IMMACULÉE - GROUPE DES JEUNES

- Mercredi 8 octobre Messe des étudiants puis conférence
- 11 et 12 octobre Pèlerinage des jeunes à La Salette
- Mercredi 22 octobre Messe des étudiants puis sortie

RÉUNIONS DU TIERS-ORDRE

8 novembre
13 décembre

CATÉCHISME ENFANTS ET ADULTES

LYON

- enfants et adolescents : le mercredi (hors vacances scolaires) de 14h15 à 15h15 ;
- adultes : voir avec un prêtre.

LA VAUTIERE

voir avec un prêtre.

CHANTEMERLE

- adolescents : le 3^e dimanche du mois, de 9h à 9h30 ;
- adultes : voir avec un prêtre.

CONFESSIONS ET ENTRETIEN AVEC UN PRÊTRE

LYON

- ½ heure avant chaque messe ;
- le premier vendredi du mois, pendant l'adoration.

LA VAUTIERE

tous les jours,
sur rendez-vous.

CHANTEMERLE

- le dimanche de 9h30 à 10h ;
- le premier samedi du mois, pendant l'adoration.

COMMENT SOUTENIR NOTRE APOSTOLAT ?

Par virement bancaire (IBAN : FR 41 3000 2083 2800 0006 0005 F12), **par chèque** (à l'ordre de « FSSPX - Prieuré Saint-Irénée ») ou **en espèces**. Un reçu fiscal vous sera adressé.

Soyez assurés de nos prières reconnaissantes !

VOS PRÊTRES



Abbé Pierre-Marie BERTHE

06 27 52 04 69

pm.berthe@fsspx.email

Abbé Alexis RAMPON

07 67 20 21 30

a.rampon@fsspx.email



NOS MAISONS

Prieuré Saint-Irénée - La Vautière
87, avenue Claude de la Colombière
69360 Saint-Symphorien d'Ozon

Chapelle Saint-Irénée
23, quai Perrache
69002 Lyon

Sanctuaire Saint-Joseph
925, route de Saint-Sauveur
26600 Chantemerle-les-Blés

QUE FONT NOS ANGES GARDIENS ?

La fête des anges gardiens marque le début du mois d'octobre et nous rappelle que la Providence veille sur nous de différentes manières. Toutefois, nous réduisons souvent le rôle des anges gardiens à des tâches simplement matérielles, comme trouver une place de parking, ou ne pas avoir de contravention s'il n'y avait vraiment pas de place de parking.

Il est vrai que les anges gardiens, ayant un pouvoir sur le monde physique, peuvent nous prémunir de certains dangers. De nombreuses histoires rapportent des interventions d'anges gardiens qui ont sauvé leur protégé d'un grave danger. Mais leur rôle premier est en réalité plus élevé.

Ils ont tout d'abord pour fonction d'illuminer nos intelligences. Dieu a en effet créé un univers ordonné, dans lequel les êtres supérieurs agissent sur les êtres qui leur sont inférieurs. Ainsi, dans le monde angélique, les anges supérieurs transmettent les vérités divines aux anges des ordres inférieurs. Cette connaissance s'opère par un mode particulier, appelé «illumination» : les anges étant des êtres spirituels, ils n'ont pas besoin comme nous d'écrire ou de parler, mais ils se communiquent de manière instantanée leurs idées.

Vis-à-vis des hommes, les anges gardiens ne peuvent pas communiquer directement des idées. Ils peuvent cependant transmettre parfois des images à notre pensée - les bonnes pensées qui nous viennent subitement peuvent parfois avoir une origine élevée ! - et surtout fortifier l'action de notre intelligence, principalement lorsqu'elle s'applique à des réalités divines. Ainsi, lorsque nous pensons à Dieu, notre ange gardien vient nous aider pour nous faire parvenir à une meilleure compréhension des réalités divines.

Les anges ont également une influence sur la volonté de ceux qu'ils protègent. Ils ne peuvent pas influencer directement la volonté de l'homme, car comme le dit la Sainte Écriture, «le cœur du roi est dans la main du Seigneur. Il l'incline comme il

veut» (Prov., 21, 21). Dieu seul a le pouvoir de toucher directement la volonté d'une créature raisonnable, tout en respectant sa liberté. L'ange ne peut donc pas agir directement sur notre volonté, mais il peut essayer de l'influencer, et ce de deux façons.

D'une part, en montrant un bien à l'intelligence. L'ange essaie d'influencer l'intelligence non plus pour l'aider à acquérir de nouvelles connaissances, mais pour l'encourager à atteindre un bien. Par exemple, l'ange fera imaginer à son protégé la beauté de la cour céleste louant Dieu, telle que nous la décrit l'Apocalypse, pour l'inciter à adorer Dieu autant qu'il le peut lorsqu'il assiste à la messe.

D'autre part, l'ange peut éveiller des passions chez son protégé pour fortifier sa volonté. L'ange pourra lui faire ressentir de la compassion à la vue de la Croix, exciter son désir pour une bonne œuvre à accomplir, etc. Cette façon d'influencer est finalement très naturelle : d'une manière similaire, une mère se tient à quelque distance de son enfant et l'appelle pour lui apprendre à marcher. Elle essaie d'agir sur la volonté de son enfant pour le faire progresser. Cette influence ne vient pas supprimer la liberté de celui qui la reçoit, mais l'aide à faire un meilleur choix.

Les anges, et en particulier notre ange gardien, sont donc plus présents dans notre vie que nous ne le remarquons. Nous savons que le démon nous tente, et cela peut parfois nous décourager. Mais pensons-nous assez que notre ange gardien nous fortifie tout autant, sinon plus, pour accomplir le bien ? Ayons à cœur, en ce mois d'octobre, de réciter lors de notre prière du matin la belle prière à l'ange gardien : «Ange de Dieu, qui êtes mon gardien, vous à qui la Bonté divine m'a confié, éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. Ainsi soit-il».

Abbé Alexis Rampon

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés de l'eau du baptême :

Nina PRÉVOST	14 septembre
Alexandre ISOARD	21 septembre

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique :

Michel MORICE, 93 ans †	16 septembre
Pierre CORDONIER, 97 ans †	27 septembre